



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E52762

VALABLE JUSQU'AU 23/09/2026

ÉDITÉ LE

29/07/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2005

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 01/07/2005
15 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ST ETIENNE

Siret : 483 324 984 00028

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 00 -20811

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000021832212304

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000021832212304

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2025

Raison sociale : TARDY FREDERIC

80 ROUTE DU COIN
ZI DU COIN
42400 SAINT-CHAMOND

Téléphone : 04 77 22 64 32

Fax : 04 77 31 62 55

Portable :

Site Internet : www.tardyfrederic.com

E-mail : contact@tardyfrederic.com

Responsabilité légale :

TARDY FREDERIC GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
4112	Plâtrerie (Technicité confirmée) Mention RGE	12/06/2024
4132	Plaques de plâtre (Technicité confirmée) Mention RGE	12/06/2024
6112	Peinture et ravalement (Technicité confirmée) Mention RGE	12/06/2024
6611	Fourniture et pose de plafonds suspendus modulaires (Technicité courante) Mention RGE	12/06/2024
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	12/06/2024
7212	Isolation et traitement acoustique (Technicité confirmée) Mention RGE	12/06/2024
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	15/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.